



Attention !! Pour les réinscriptions, pensez à vous munir de votre carte d'activité indispensable pour l'inscription.

Sans présentation de la carte, il vous sera facturé 2 €

CENTRE AQUATIQUE DE SABLÉ-SUR-SARTHE
Route de Pincé - 72300 Sablé-sur-Sarthe
02 43 92 92 22 / centreaquatique.sablesursarthe.fr



Nom : Date de naissance :

Prénom : Sexe : M F

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ ☎

.....@.....

FORFAIT AQUAGYM 2024-2025 (un cours par semaine)			
Forfait : 264,10 €	<input type="checkbox"/> Aquatonic	<input type="checkbox"/> Aquatraining XL	<input type="checkbox"/> Aquabodybike
Jour de l'activité :	Horaire de cours :		
Contraintes professionnelles validées lors de l'inscription : possibilité pour les personnes travaillant en équipe de choisir un 2 ^{ème} créneau horaire à raison d'une séance par semaine. Jour Horaire.....			
COURS DE NATATION 2024-2025			
Jour de l'activité :	Trimestre	Reconduction	
Horaire de cours :	93,70€	87,80 €	
<input type="checkbox"/> Apprentissage	<input type="checkbox"/> P1 19/09/24 au 05/12/24		
	<input type="checkbox"/> P2 12/12/24 au 20/03/25		
<input type="checkbox"/> Aquaphobie	<input type="checkbox"/> P3 27/03/24 au 26/06/25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE

L'ABONNÉ A PRIS CONNAISSANCE :

- du niveau de pratique des activités et assure que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.
- que la carte d'activité sera facturé 2,50 € et qu'il ne sera effectué aucun remboursement.
- du règlement intérieur de l'établissement et des horaires d'accès à l'activité.
- des conditions d'annulation : uniquement pour raison de santé ou professionnelle, **minimum 8 absences consécutives** (en dehors des cures thermales) sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation employeur, avec une demande écrite de l'utilisateur et un RIB. **Toute annulation impliquera un forfait de 15 € pour frais administratifs déduit sur le montant du remboursement.**
- seul l'achat d'un abonnement annuel permet le paiement en 10 fois sur 10 mois maximum.
- **pas d'activités pendant les vacances scolaires, les jours fériés, week-end de l'ascension et les fermetures obligatoires.**
- **aquagym** : séances limitées pendant les petites vacances scolaires, sur réservation. Toute séance réservée et non honorée, engendrera la pénalité suivante : vous ne serez plus prioritaire pour vous inscrire sur les créneaux des autres petites vacances.
- tout badge perdu ou détérioré sera facturé 4 €.
- que le personnel du Centre aquatique peut prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Conformément à la loi « informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Communauté de communes du Pays sabolien.

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE AQUATIQUE			
MODE DE REGLEMENT			Validation accueil
Espèces		Carte bancaire	
Chèque		Chèques vacances / Coupons sport	
Prélèvement automatique		Paiement différé (MSA, CAF...)	

L'abonné a pris connaissance du contrat d'abonnement et accepte les conditions de pratique des cours.

Fait à Sablé-sur-Sarthe, le / /

Signature : « précédée de la mention lu et approuvé »

INSCRIPTION MANDAT SEPA

Centre Aquatique de la Communauté de Communes du Pays sabolien

SAISON 2024-2025

Je soussigné(e) : M., Mme

Demeurant :

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville :

Pièce d'identité : N°

(Carte identité : CI / Passeport : PASS / Permis de conduire : PC)

Délivré(e) le : Ville : Département :

Atteste avoir pris connaissance et m'engage à respecter les conditions d'inscription au prélèvement automatique, à savoir :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les abonnements annuels bain ou balnéothérapie et les activités annuelles périodiques ou trimestrielles peuvent être réglées par prélèvement automatique.

Le mode de paiement par prélèvement automatique correspond pour les forfaits annuels 10 échéances maximum, pour les forfaits trimestriels 3 échéances maximum.

Pour bénéficier du règlement par prélèvement automatique, il y a lieu de remplir et signer obligatoirement la fiche d'inscription Mandat SEPA, le formulaire d'autorisation prélèvement automatique, de fournir un RIB et de présenter une pièce d'identité à l'inscription.

Toute modification ultérieure de coordonnées bancaires doit être transmise au Centre aquatique.

MODALITES DU REGLEMENT PAR MANDAT SEPA

Le prélèvement sera effectué sur le compte bancaire ou postal (selon le RIB fourni).

En cas de rejet de prélèvement, le receveur municipal vous adressera une demande de régularisation à régler sous huit jours, majorée des frais d'impayés.

En l'absence de régularisation sous huit jours, le badge d'accès aux installations et activités sera invalidé.

Dans le cas d'un 3^{ème} rejet, vous ne pourrez plus accéder à ce mode de paiement et la totalité des sommes vous sera réclamée. Un titre émanant du Trésor Public vous sera adressé pour solder votre échéancier.

RECLAMATION

Toute réclamation devra faire l'objet d'un courrier écrit à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays sabolien.

Annulation-Remboursement : uniquement pour raison de santé ou professionnelle.

Fait à Sablé-sur-Sarthe,
le / / 20

Signature

« précédée de la mention lu et approuvé »